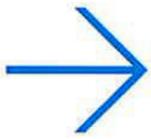


Suresnes s'engage

Charte Ville Handicap



La Charte Ville **Handicap** a pour objectif de favoriser l'autonomie et l'intégration des personnes vivant avec un handicap et de faire de Suresnes une ville plus accessible (mobilité, voirie, lieux publics et logement), inclusive (enfance, jeunesse, emploi, culture, sport et loisirs) et de garantir un même accès pour tous à l'information, aux droits, à la santé et à la vie sociale.

Un programme d'actions sera défini chaque année au sein d'un groupe de travail de la commission communale pour l'accessibilité.

Les signataires s'engagent à participer au déploiement de la politique handicap de la ville dans les différentes thématiques et notamment dans celles qui les concernent directement.

Une ville + accessible

1. Mobilité, voirie et lieux publics

- Promouvoir l'accessibilité aux transports en commun et veiller à poursuivre les adaptations initiées.
- Aménager la ville afin d'assurer la libre circulation des citoyens, en toute sécurité (voiries, cheminements, éclairages, feux sonores...).
- Veiller à ne pas créer de rupture dans les chaînes de déplacement, notamment pendant les travaux, et prévoir des cheminements alternatifs le cas échéant.
- Faciliter le stationnement des personnes vivant avec un handicap et inciter les citoyens à faire preuve de civisme.
- Poursuivre la mise en accessibilité de la voirie, des Établissements Recevant du Public (ERP) et des Installations Ouvertes au Public (IOP).

2. Logement

- Proposer un recensement des logements accessibles et adaptés, et travailler sur l'accès au logement des personnes vivant avec un handicap.
- Favoriser la concertation entre les différents acteurs pour chercher des solutions adaptées aux différents types de handicap.
- Encourager l'accompagnement à domicile des personnes vivant avec un handicap pour leur permettre une bonne qualité de vie à domicile.

Un même accès

3. À l'information

- Assurer la diffusion des informations utiles à toutes les démarches nécessaires à la vie des personnes vivant avec un handicap.
- Adapter l'information en la rendant claire, accessible et facile à comprendre par tous.

4. Aux droits

- Faciliter l'accueil, l'information et les démarches administratives des personnes vivant avec un handicap.
- Accompagner les Suresnois vivant avec un handicap vers le numérique et les démarches en ligne.
- Informer et soutenir les aidants familiaux de personnes vivant avec un handicap au travers des différentes structures municipales.
- Développer l'accompagnement et le soutien financier par le CCAS en adéquation avec les besoins des personnes vivant avec un handicap (accompagnement social, aides facultatives).

5. À la santé et aux soins

- Développer des partenariats entre les établissements médico-sociaux, les associations spécialisées et les établissements de santé ainsi que les différents professionnels médicaux afin de simplifier les

parcours de santé et améliorer la coordination des soins des personnes vivant avec un handicap.

- Sensibiliser et former les professionnels de santé à l'accueil et la prise en charge des patients en situation de handicap.
- Développer des actions d'éducation et de prévention en santé adaptées aux différentes formes de handicap, avec l'appui des structures spécialisées.
- Faciliter l'information et l'orientation des patients et aidants vers les professionnels ressources du territoire (organismes, associations, structures spécialisées...).

6. À la vie sociale

- Soutenir et associer à des projets les associations locales qui accueillent des personnes vivant avec un handicap.
- Rompre l'isolement des Suresnois vivant avec un handicap en leur proposant des activités, du soutien ou en les orientant vers des associations
- Favoriser leur implication et l'expression de leurs besoins dans la mise en place de projets.
- Encourager la participation des personnes vivant avec un handicap aux événements et animations organisées par la Ville.

Une ville + inclusive

7. Enfance, jeunesse et parentalité

- Favoriser l'accueil des enfants vivant avec un handicap dans les structures de la petite enfance et dans le cadre des activités péri et extrascolaires.
- Accompagner les parents d'enfants vivant avec un handicap dans leurs démarches, les orienter et les soutenir.
- Sensibiliser les enfants et les jeunes au respect de l'altérité et à la prévention des discriminations.

8. Emploi

- Promouvoir l'emploi de travailleurs bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et les accompagner dans leur recherche d'emploi.
- Accompagner les personnes vivant avec un handicap dans leur recherche d'emploi.
- Informer et accompagner les salariés ou agents vivant avec un handicap afin de les maintenir dans leur emploi de manière adaptée.

9. Culture, sports et loisirs

- Développer l'accessibilité de l'offre culturelle et sportive tant du point de vue des normes d'accessibilité des lieux que des conditions d'accueil du public.
- Faciliter la participation réelle des personnes vivant avec un handicap aux activités culturelles, artistiques, sportives et de loisirs en mettant en place des dispositifs et partenariats.

10. Sensibilisation

- Sensibiliser la population aux différentes situations de handicap en s'intégrant aux événements grand public de la ville pour faire évoluer les représentations et favoriser l'inclusion.
- Soutenir les initiatives institutionnelles et associatives sur le handicap.

Les signataires de la Charte

le 12 octobre 2022, pour la ville de Suresnes, le maire Guillaume BOUDY